

Nombre de Conseillers
en exercice : 23
Présents : 18
Votants : 23

L'an deux mil vingt, le 30 juin, le conseil municipal,
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire
à l'Espace Culturel du Cruzy, sous la présidence de M. Philippe JANICOT.

Date de convocation du Conseil Municipal : 23 juin 2020
PRESENTS : Mme BEAUGERIE Delphine, M. BIAD Brahim, Mme BOUCHON
Véronique, Mme BOURGEOIS Annick, Mme COQUEL Laure, M. DOUDARD
Christian, M. JANICOT Philippe, M. LARROQUE Joël, M. NARAIN Gino, M.
SAUVAGNAC Bernard, M. TOURNIEROUX Vincent, M. VALADON Thierry, M.
VILLAUTREIX Joël, Mme WISSOCQ Mathilde, Mme ASTIER Martine, M.
BOURDOLLE Philippe, Mme DEBAYLE Michèle, M. EJNER Pascal.

Affiché le : 03/07/2020

ABSENTS : Mme BRAILLON Eliane (Pouvoir à Mme BOURGEOIS Annick), Mme
HAY Salomé (Pouvoir à M. VILLAUTREIX Joël), Mme MOUMIN Manon (Pouvoir
à Mme COQUEL Laure), Mme MOREAU Aurore (Pouvoir à Mme WISSOCQ
Mathilde), M. ZBORALA Bernard (Pouvoir à Mme DEBAYLE Michèle).

Secrétaire de séance : Mme WISSOCQ Mathilde

8. OUVERTURE D'UNE LIGNE DE TRESORERIE

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la nécessité d'ouvrir une ligne de trésorerie pour couvrir les besoins ponctuels de financement entre le paiement des dépenses et l'encaissement des recettes.

Après consultation et étude des conditions proposées par 4 banques, la Caisse d'Epargne présente une meilleure offre, Monsieur le Maire propose d'ouvrir une ligne de trésorerie interactive de 200 000 € pour une durée de 12 mois à compter de la date de signature du contrat, aux conditions suivantes :

Montant : 200 000 €
Durée : 12 mois
Taux d'intérêt : taux fixe de 0.80 %
Base de calcul : exact/360
Process de traitement automatique : ✧ tirage : crédit d'office
✧ Remboursement : débit d'office

Demande de tirage : aucun montant minimum

Demande de remboursement : aucun montant minimum

Paiement des intérêts : trimestre civil par débit d'office

Frais de dossier : néant

Commission d'engagement : 0.10% du montant

Commission de mouvement : néant

Commission de non-utilisation : 0.20% de la différence entre le montant de la ligne de trésorerie et de l'encours moyen des tirages sur le trimestre, payable selon les mêmes modalités que le paiement des intérêts.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide d'autoriser Monsieur le Maire à :

- **signer le contrat d'ouverture d'une ligne de trésorerie interactive de 200 000 € consentie pour une durée d'un an auprès de la Caisse d'Epargne Auvergne Limousin.**
- **procéder sans autre délibération aux demandes de versement des fonds et aux remboursements des sommes dues, dans les conditions prévues par le contrat.**

VOTE 23	POUR 23	CONTRE 0	ABSTENTION 0
----------------	----------------	-----------------	---------------------

Fait et délibéré en Mairie
Les jour, mois et an que dessus,
Au registre sont les signatures
Le Maire,
Philippe JANICOT

